

Eolien : la guerre des clans

ÉNERGIE // Recours, procès, lobbying... Entre partisans et adversaires de l'éolien, la bataille fait rage sur le sol français. Et commence à faire de gros dégâts chez les industriels du secteur, qui ont de plus en plus de mal à faire aboutir leurs projets.

Claude Barjonet
cbarjonet@lesechos.fr

Henri Stoll n'a toujours pas digéré sa défaite. Maire de Kaysersberg en Alsace, cet élu Europe Ecologie-Les Verts tente depuis une décennie d'implanter un parc d'éoliennes au col du Bonhomme, à mi-chemin entre Saint-Dié, dans les Vosges, et Colmar, dans le Haut-Rhin. « *De quoi approvisionner 20.000 personnes en électricité, assure-t-il, mais aussi injecter 20 millions d'euros dans l'économie de la vallée.* » Seulement voilà... En août dernier, son projet est tombé à l'eau.

Déterminés à préserver le massif forestier de la crête des Vosges, d'autres écologistes, regroupés en une vingtaine d'associations et soutenus par Antoine Waechter, candidat des Verts à l'élection présidentielle de 1988, ont obtenu l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le défrichement de 2,8 hectares pour y implanter 5 éoliennes de 139 mètres de haut. Le motif ? Tancé par la Commission européenne, qui s'inquiétait de l'impact potentiel de ces machines sur le devenir du grand tétras – un coq de bruyère dont la population régresse –, le ministère de l'Agriculture a brutalement fait machine arrière, demandant au préfet de revoir sa copie.

Henri Stoll veut pourtant encore y croire. « *Aussi longtemps que je vivrai, ce projet ne sera pas abandonné* », tonne le maire, évoquant de nouvelles demandes de rendez-vous auprès des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie pour plaider la cause des éoliennes. Son problème, c'est que ses opposants affichent la même résolution. Ainsi d'Antoine Chonion, l'un de leurs chefs de file. « *Les élus locaux favorables au projet ne désarment pas, mais nous non plus* », prévient ce chef d'entreprise de Remiremont, prêt si nécessaire à reprendre le combat et, au-delà du cas particulier du col du Bonhomme, résolu à faire capoter d'autres projets dans les forêts vosgiennes. « *En échange d'un intérêt économique très minime, ces éoliennes font peser un trop grand risque sur les paysages, la faune, la flore ou le tourisme* », craint-il.



Les points à retenir

- La guérilla juridique menée par les antiéoliens fait clairement sentir ses effets : après une croissance impressionnante entre 2005 et 2010, le rythme des mises en service s'est brutalement ralenti.
- D'ici à 2020, la France pourrait n'avoir installé que 12 ou 13 gigawatts de capacité éolienne terrestre, alors que l'objectif fixé par les pouvoirs publics était de 19 GW.
- Dans ce contexte difficile, les banquiers hésitent de plus en plus à financer des projets.
- Pour repartir de l'avant, la profession devra démontrer qu'après des années de subventions, la filière éolienne peut devenir économiquement rentable.

cordé au réseau que près de 500 mégawatts cette année, contre plus de 1.200 en 2010 ». Au train où vont les choses, « *la France risque donc de n'avoir que 12 à 13 gigawatts de capacité éolienne terrestre installée en 2020, contre l'objectif de 19 fixé par les pouvoirs publics dans le cadre des engagements européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre* ». Des exemples de blocage ? « *Sur 10 dossiers que nous développons chez EDF Energies Nouvelles, la moitié font l'objet de recours administratifs, et un tiers sont annulés ou abandonnés.* » Et la gestation est de plus en plus longue pour ceux qui finissent par voir le jour : il se sera écoulé onze ans, par exemple, entre le dépôt du permis de construire et la mise en service du parc éolien de Fraïsse-sur-Agout, dans l'Hérault.

Des opposants très organisés

Pourtant, plaide Frédéric Lanoë, président de France énergie éolienne (FEE, un syndicat

nucléaire, ou encore des adeptes de l'économie libérale dénonçant le modèle économique de l'éolien, qui, par définition, ne produit de l'électricité que quand il y a du vent et ne peut pas encore se passer de subventions.

Bataille de la communication

Grâce à cette organisation à deux étages, les antiéoliens ont remporté nombre de victoires locales ces dernières années, mais aussi deux autres d'impact national. La première a porté sur la communication. Alors que le secteur se reposait sur son image spontanément bucolique – il parlait de « fermes » et de « parcs » éoliens –, ses opposants ont contre-attaqué en mettant en avant son caractère industriel, n'employant plus par exemple le terme « éolienne » mais « aérogénérateur », et insistant sur ses nuisances. Or, de l'industrie à la réglementation industrielle, il n'y a qu'un pas : depuis la loi Grenelle II de juillet 2010, il ne suffit plus d'un permis de construire délivré par le préfet pour lancer un parc éolien. Il faut aussi, au même titre qu'un incinérateur ou une décharge, obtenir une autorisation dite ICPE réglementant les installations agricoles ou industrielles susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Ce qui rallonge considérablement les délais d'instruction et augmente les possibilités de recours.

Deuxième victoire déterminante, remportée par l'association Vent de colère ! : l'attaque au portefeuille. En soutenant que l'arrêté tarifaire de 2008 fixant le prix avantageux (8,2 centimes par kilowattheure) auquel EDF achète l'électricité éolienne produite constitue une aide d'Etat, et qu'en conséquence le gouvernement aurait dû notifier cet arrêté à la Commission européenne, l'association a semé le doute chez les banquiers. Avant de poursuivre leur engagement dans le financement de projets, nombre d'entre eux préfèrent attendre l'issue de cette affaire juridiquement très complexe.

Face à ces attaques tous azimuts, le lobby de l'éolien terrestre ne reste évidemment pas inerte, tentant en premier lieu d'assouplir l'empilement de normes qui fournit une excellente matière à

